

L'Institut Culture, Patrimoine, Sociétés Numériques

Il propose des formations dans les domaines suivants : Droit, Science politique, Administration économique et sociale, Lettres, langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, Langues étrangères appliquées, Histoire, Géographie, ainsi qu'information et communication. Structuré autour de huit centres d'enseignement et de recherche et de sept laboratoires, l'Institut s'engage à offrir un cadre de formation et de recherche de qualité pour accompagner ses étudiants et chercheurs.

CONTACT

Secrétariat pédagogique

+33 4 32 74 32 26

sec-du-dej@univ-avignon.fr

Responsable pédagogique

François-Xavier Vincensini

Contact entreprises

relations-entreprises@univ-avignon.fr

Lieu de la formation

Campus Hannah Arendt - Site Chabran
1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

UNIV-AVIGNON.FR



LE RELAIS HANDICAP



Un accompagnement personnalisé
pour la réussite de votre cursus.

+33 4 90 16 25 62

relais-handicap@univ-avignon.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

UNIV-AVIGNON.FR

/ Accueil / Entreprises

Réalisation : Direction de la Communication - Avignon Université - Document non contractuel - Novembre 2024

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Droit de l'expertise judiciaire



**Institut Culture, Patrimoine,
Sociétés Numériques**

Centre d'enseignement et de recherche
Droit





Objectifs de la formation

Le diplôme universitaire Droit de l'expertise judiciaire vise à sensibiliser les experts et les futurs experts aux attentes spécifiques des magistrats et à leur permettre de régler les difficultés procédurales auxquelles ils seront confrontés.

Cette formation a pour objectif de doter les praticiens de l'expertise des connaissances leur permettant d'une part de bien comprendre le cadre juridique et judiciaire du litige dans lequel ils interviennent et, d'autre part, de conduire leur mission à un bon rythme jusqu'à son terme.

Publics concernés

- Experts / expertes judiciaires
- Experts / expertes d'assurance
- Professionnels / professionnelles ayant l'expérience et les compétences requises pour solliciter une inscription sur la liste des experts judiciaires près de la cour d'appel.

Conditions d'accès

Justifier d'un niveau de formation professionnelle et d'expérience permettant d'envisager une inscription sur une liste d'experts. Ce diplôme universitaire est ouvert aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV (baccalauréat).
À défaut, le candidat pourra solliciter la validation de ses acquis professionnels (procédure de VAP).

TAXE D'APPRENTISSAGE

Avignon Université est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage des entreprises soumises à l'impôt. Les démarches sont simples et permettent aux entreprises d'aider très concrètement une formation, en lui permettant de payer des intervenants professionnels ou d'acquérir du matériel pour ses étudiants. Des liens peuvent ainsi être tissés entre les donateurs et les étudiants en stage.

→ Retrouvez toutes les informations sur univ-avignon.fr



Modalités de déroulement

La formation est d'une durée totale de 75 heures en présentiel.

Elle se déroule de *décembre à avril* à raison de deux jeudis et vendredis par mois (examen final en avril).

Méthodes pédagogiques

L'enseignement est basé sur l'intervention d'universitaires mais aussi de magistrats et professionnels du droit qui permettent l'étude de cas pratiques.

Modalités d'obtention

Le DU Droit de l'expertise judiciaire est délivré suite à un examen comportant un écrit et des oraux.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le diplôme universitaire est constitué de 3 unités d'enseignement (UE) visant à développer les compétences suivantes :

MODULE 1

Connaissance de l'environnement juridique et judiciaire

- Juridictions de l'ordre judiciaire
- Juridictions de l'ordre administratif
- Principes Directeurs et grandes étapes du procès civil
- Magistrats et auxiliaires de justice (statuts et fonctions)
- Contrat et obligations : principales règles de fond et modes de preuves

MODULE 2

Cadres juridique et judiciaire de l'expertise

- Statut de l'expert judiciaire
- Procédure expertale civile
- Procédure expertale administrative
- Procédure expertale pénale

MODULE 3

Pratique de l'expertise

- Conduite de l'expertise (I et II)
- Incidents et difficultés au cours des opérations d'expertise
- Présentation du rapport d'expertise
- Rémunération de l'expert (taxation et contestation)
- Responsabilité de l'expert judiciaire
- Le rôle du commissaire de justice dans le déroulement de l'expertise